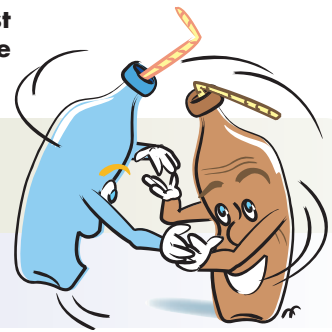




Chaque édition de notre lettre « Trier Informations » est pour nous l'occasion de vous présenter une filière de traitement de nos déchets ménagers. Ce mois-ci :

Comprendre Le cycle infini du verre



La noblesse du verre

La noblesse du verre passe par un ensemble de qualités qui sont la transparence, la résistance et l'isolation. Le verre est un matériau sain et pur. À ce titre, il constitue un emballage idéal pour les produits alimentaires qui peuvent être conservés sur de longues périodes sans altération de leur goût et de leurs arômes.

Matériau transparent, dur, résistant et isolant, le verre possède aussi – et ce n'est pas la moindre de ses qualités – la faculté de se recycler à 100 %.

Avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve en tous points semblables à la précédente et ce cycle peut se reproduire à l'infini.

À l'heure où s'affirme la nécessité de limiter le volume des déchets, cette qualité prend toute sa valeur.

70 conteneurs à verre sont implantés dans les 10 communes de la CCVK. Le verre y est déposé par vos soins.

Des camions-grues collectent alors ce verre et l'acheminent vers les centres de traitement.

Ces bouteilles de verre neuves recommencent alors ce cycle sans fin.



Les étapes du cycle du verre

On retrouve ces bouteilles dans la distribution, prêtes à être consommées.



Les nouvelles bouteilles sont remplies.



Le calcin est fondu puis moulé pour redevenir du verre neuf.

Le verre est trié, lavé et concassé pour devenir du calcin.

Le Calcin :
Débris de verre destinés à être réintroduits dans le four de fusion, en vue de la fabrication de nouveaux contenants. Le calcin est obtenu par concassage du verre.

Le verre en chiffres

En 2004, le poids total de la collecte du verre dans la vallée de Kaysersberg était de 932 tonnes, ou 56,26 kg/habitant. Soit l'équivalent de 2 656 212 nouvelles bouteilles de 75 cl (330 grammes l'unité). L'économie en ressources naturelles réalisée est de : 615 tonnes de sable, 503 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an), 1021 Mégawatts-heure d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an).

Les interdits

Dans les conteneurs à verre, il est interdit d'y déposer : vitres, ampoules, vaisselle, pare-brise, faïence, porcelaine, bouchons, couvercles et capsules...



Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
31, rue du Geisbourg
68240 KAYSERSBERG
Tél. 03 89 78 11 45
service.dechets@cc-kaysersberg.fr